

FEVRIER 2024

HONORAIRES DE TRANSACTION

Prix de vente (Hors honoraires d'agence)	Honoraires TTC
Jusqu'à 49 999 €	5 000 € TTC Forfaitaires
De 50 000 € à 99 999 €	9.9 %
De 100 000 € à 149 999 €	8.7 %
De 150 000 € à 249 999 €	7.6 %
De 250 000 € à 399 999 €	6.4 %
A partir de 400 000 €	5.3 %

- Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf cas particulier stipulé sur le mandat de vente et sur les annonces publicitaires.
- Pour les viagers, le même taux est applicable sur la valeur estimée du bien ayant servi au calcul du viager.

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes, nus ou meublés, régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

Intitulé	Locataire	Bailleur
Visites du logement, constitution du dossier et rédaction et signature du bail		
- Zone très tendue	12 € TTC / m ²	12 € TTC / m ²
- Zone tendue	10 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²
- Zone non réglementée	8 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
Etat des lieux d'entrée	3 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²
Frais d'entremise		3,5 % HT du loyer annuel HC
Etat des lieux de sortie		6 € TTC / m ²
A partir de 200 000 €		5 %

Honoraires pour les baux professionnels ou commerciaux
 - 10 % HT du loyer triennal HC et HT

Honoraires pour les annexes (Parking, garage, cave)
 - 150 € TTC, à la charge du preneur.

HONORAIRES POUR AVIS DE VALEUR VENALE

Estimation réalisée dans le cadre d'une mise en vente
 - Offerte

Estimation réalisée dans le cadre d'une mise en vente
 - 250 € TTC par bien estimé